



Caudies
de Fenouillèdes

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Caudies de Fenouillèdes légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Toussainte CALABRESE, Maire

Date de la convocation : 09/09/2025

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 12

Présents : Toussainte Calabrese ; Agnès Carrère ; Jean-Claude Rey ; Jean-Marc Sanchez ; Emmanuel Smagghe, Angélique Da Silva ; Eddy Dennery ; Jacqueline Payré ; Luc Lanat ; M-H Palmade ; Michel Mazerolles ; Patrice Barcelo.

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne comme secrétaire de séance : Agnès CARRERE

1°) Projet Bar place de la Fédération – Engagement de la Municipalité

Lors du conseil municipal du 3 décembre 2024, l'assemblée a délibéré favorablement pour la création d'un bar place de la Fédération et les demandes de subventions pour les travaux

Madame le maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour son engagement avec la Société DEN'S pour la gérance du futur Bar Restaurant sis 1 place de la Fédération.

Les modalités du bail seront présentées ultérieurement

Après délibération, le Conseil Municipal :

APPROUVE à la majorité et engage la commune avec la société DEN'S pour la gérance du Bar Restaurant, place de la Fédération, 66220 Caudies de Fenouillèdes

Dennery Eddy ne participa pas au vote

1 contre : Smagghe Emmanuel

Smagghe Emmanuel : Je trouve le projet intéressant, je n'ai rien contre le futur gérant et je suis plutôt contre la façon de faire qui ne me convient pas.

Lanat Luc : tu es d'accord sur le fond mais pas sur la forme.

Calabrese Toussainte : Madame le maire indique que le futur gérant va s'investir dans des travaux, et qu'il faut dès à présent le rassurer sur nos intentions.

Mazerolles Michel : Je trouve que le projet n'avance pas assez vite

Calabrese Toussainte : Tout le monde connaît la lenteur administrative concernant tous projets toutefois si quelqu'un a des solutions pour faire avancer je suis preneuse.

2°) Embauche d'un contrat CDD pour un agent technique

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Madame Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de :

Effectue différents travaux nécessaires à l'entretien et la maintenance des locaux, voirie ou espaces verts du patrimoine de la commune. Collabore à différentes activités inhérentes aux Services Techniques, selon la répartition et la planification des charges en fonction des contraintes dudit service.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'agent d'entretien à temps complet, *soit 35 /35^{ème}* à compter du 1^{er} octobre 2023.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à la majorité la proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

1 abstention : Emmanuel Smagghe

3°) Location du bâtiment Commercial sis place de la gendarmerie

Madame le maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour son engagement avec le salon de coiffure CL 'HAIR COIFFURE pour la location du bâtiment commercial sis place de la gendarmerie.

Les modalités du bail seront présentées ultérieurement

Après délibération, le Conseil Municipal :

APPROUVE à la majorité et engage la commune avec le salon de coiffure CL'HAIR COIFFURE pour la location du bâtiment commercial sis place de la gendarmerie, 66220 Caudies de Fenouillèdes

2 contres : Smagghe Emmanuel

Mazeroles Michel

Mazeroles Michel : J'aurai préféré qu'un nouveau commerce ouvre

Smagghe Emmanuel : on aurait pu ouvrir un autre commerce

4°) Questions diverses

Groupe scolaire JJ Morer :

- Rentrée des classes
- Alarme PPMS
- Potagers

Notre Dame de Laval :

- Visite de la DRAC le 8 juillet 2025
- A ce jour en attente du compte rendu

Smagghe Emmanuel : J'aurai aimé en être informé

Travaux de voirie

- Place de la fontaine, rue de la poste et avenue du Gare
- Traçage places de parkings

Maison 3 rue du Campana

- Saisi du Tribunal Administratif
- Visite de l'expert nommé par le TA
- Procédure de mise en péril imminent

SIVM

- Situation en péril pour son maintien

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 19h30

Le Maire
Toussaint Calabrese

